

HERMÈS

INTERNATIONAL

24, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS - TÉL. +33 (0)1 40 17 49 20 - FAX +33 (0)1 40 17 47 18
SOCIÉTÉ HOLDING DU GROUPE HERMÈS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 53 840 400,12 EUROS - 572 076 396 RCS PARIS

communiqué de presse ♦ press release

Paris, le 1er février 2019

Plus de 7 000 collaborateurs Hermès bénéficieront de la prime exceptionnelle de 1 000 euros

En accord avec les partenaires sociaux, Hermès versera une prime exceptionnelle de 1 000 euros (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales et fiscales) à tous les collaborateurs ayant perçu en 2018 une rémunération inférieure à trois fois la valeur annuelle du SMIC.

Hermès s'inscrit ainsi dans le cadre de la loi du 24 décembre 2018, plus de 7 000 salariés, en France, en sont les bénéficiaires.

Cette prime s'ajoute à la revalorisation, pour tous les salariés, en France, de 100 euros du salaire de base annoncée par la direction générale du groupe à l'automne 2018 et effective au 1^{er} janvier 2019.

Ces mesures confirment la volonté et l'engagement de la maison Hermès de partager les fruits de sa croissance avec celles et ceux qui y contribuent au quotidien.